



## **PROCES-VERBAL N° 6**

### **Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives**

---

**Réunion du : jeudi 23 mai 2024**

---

**Présidence de séance :** M. Jean-Luc AIROLA  
**Référent Administratif :** M. Jean-François BERNARDI

---

**Présents :** Madame Sandra GARDELLA (visio) ; Messieurs Antoine PONZEVERA (visio); José PETTINATO (visio); Ange BASTIANI.

---

**Absent(s) :** Joseph POLI

---

**Excusé(s) :** Monsieur Patrick PROFIZI

---

**Assiste(nt) :**

### **Glossaire**

**C.R.T.I.S** = *Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives*

**C.F.T.I.S** = *Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives*

**AOP** = *Arrêté d'Ouverture au Public*

**AAC** = *Attestation Administrative de Capacité*

**APH** = *Arrêté Préfectoral d'Homologation*

# 1 – CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

## 1.1 – Classements initiaux

### Borgo – Stade COUNTRY 1 – NNI 2B0420201 du complexe sportif Accademia SCB

Cette installation n'est pas classée.

Demande du Sporting Club de Bastia, en date du 23/02/2024, concernant le classement fédéral d'une installation sportive de niveau T4 SYN.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique, de la demande du propriétaire, en date du 23/02/2024 d'un classement initial en Niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public en date du 07/08/2014,
- Plan de l'aire de jeu du 31/10/2023,
- Plan de masse du complexe du 29/03/202,
- Rapport des essais de la sous couche du 20/03/2017
- Demande initiale de classement d'une installation sportive en niveau T4 SYN du 23/02/2024
- Rapport de visite du 19/03/2024 effectué par M. Jean-Luc Airola, président de la C.R.T.I.S.

**La C.R.T.I.S au regard des documents fournis, mentionne l'absence du rapport d'essais de mesure des qualités sportives et de sécurité, et propose le classement de cette installation en niveau T4 SYN jusqu'au 23/11/2024 dans l'attente des tests in situ.**

**La C.R.T.I.S transmet les différents documents à la C.F.T.I.S**

## 1.2 – Confirmations de classement

### Bonifacio – STADE MUNICIPAL Antoine TASSISTRO – NNI 200410101

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 26/01/2023.

Demande de la mairie de Bonifacio, en date du 06/03/2024, concernant le classement fédéral d'une installation sportive de niveau T4 SYN.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique, de la demande du propriétaire, en date du 06/03/2024 de confirmation de niveau de classement en Niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public en date du 13/07/2021.
- Demande de confirmation de classement d'une installation sportive en niveau T4 Syn
- Rapport de visite du 20/03/2024 effectué par M. Jean-Luc Airola, président de la C.R.T.I.S.

**La C.R.T.I.S au regard des documents fournis, mentionne l'absence du rapport d'essais de mesure des qualités sportives et de sécurité, et propose le classement de cette installation en niveau T4 SYN jusqu'au 23/11/2024 dans l'attente des tests in situ.**

**La C.R.T.I.S transmet les différents documents à la C.F.T.I.S**

### 1.3 – Changements de niveau de classement

#### CALENZANA – STADE MUNICIPAL DE CALENZANA – NNI 200490101

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

Demande de la mairie de Calenzana, en date du 15/03/2024, concernant le classement fédéral d'une installation sportive de niveau T6 stabilisé.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire, en date du 15/03/2024, de changement de niveau de classement en Niveau T6 stabilisé ainsi que des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public en date du 22/03/2024.
- Demande de changement de classement d'une installation sportive en niveau T6 S.
- Rapport de visite du 22/03/2024 effectué par M. J-Luc Airola, président C.R.T.I.S.

**La C.R.T.I.S au regard des documents fournis, propose le classement de cette installation en niveau T6 S jusqu'au 23/05/2034.**

**La C.R.T.I.S transmet les différents documents à la C.F.T.I.S**

#### MONTICELLO – STADE MUNICIPAL Saint François – NNI 201680101

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

Demande de la mairie de Monticello, en date du 25/03/2024, concernant le classement fédéral d'une installation sportive de niveau T5 PN.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire, en date du 25/03/2024, de changement de niveau de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public en date de mai 2024.
- Demande de changement de niveau d'une installation sportive en niveau T5 PN.
- Rapport de visite du 05/04/2024 effectué par M. J-Luc Airola, président C.R.T.I.S.

**La C.R.T.I.S au regard des documents fournis propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 23/05/2034.**

**La C.R.T.I.S transmet les différents documents à la C.F.T.I.S**

## STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO – STADE MUNICIPAL de Sainte Lucie de Porto-Vecchio – NNI 203620101

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 17/09/2027.

Demande de la mairie de Sainte Lucie de Porto-Vecchio, en date du 22/04/2024, concernant le classement fédéral d'une installation sportive de niveau T3 SYN.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire, en date du 22/04/2024, de changement de niveau de classement en Niveau T3 SYN ainsi que des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public en date du 06/07/2004.
- Demande de changement de classement d'une installation sportive en niveau T3 SYN.
- Rapport de visite du 10/05/2024 effectué par MM. J-Luc Airola, président C.R.T.I.S Patrick Profizi et Ange Bastiani, membres de la C.R.T.I.S.

**La C.R.T.I.S au regard des documents fournis et suite à sa visite du 10 mai 2024 transmet les différents documents à la C.F.T.I.S**

### **1.4 – Tests in-situ de classement**

## BOCOGNANO – STADE MUNICIPAL DE BOCOGNANO – NNI 200400101

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN Prov jusqu'au 03/06/2024.

La C.R.T.I.S a proposé, en date du 13/10/2023, un classement de cette installation en Niveau T4 SYN Prov jusqu'au 03/06/2024 en l'absence du rapport d'essais de mesure des qualités sportives et de sécurité.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T4 SYN ainsi que du document transmis :

- ❖ Tests in situ du 05/12/2023.

**Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S propose un maintien du classement de cette installation en niveau T4 SYN jusqu'au 03/12/2033**

**La C.R.T.I.S transmet les différents documents à la C.F.T.I.S**

## **2– Retrait de Classement**

## **3– Avis préalable**

## **4– Classement des installations de FUTSAL**

### **4.1– Classements initiaux**

### **4.2– Confirmations de classement**

### **4.3– Changements de niveau de classement**

## **5 – Affaires Diverses**

## 2 – CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS

### 1.1. Avis préalables

### 1.2. Classements fédéraux initiaux

#### SARTENE – STADE MUNICIPAL MICHEL NICOLAI – NNI 202720101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Le projet a fait l'objet d'un avis préalable auprès de la CRTIS en date du 25/04/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la mise en place d'un éclairage avec une source de type LED, de la demande de classement initiale de l'éclairage de cette installation, en date du 07/03/2024 en niveau E7 ainsi que des documents transmis :

- La demande d'avis préalable d'éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/04/2022.
- La demande INITIALE D'ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/03/2024.
- Une étude photométrique, en date du 25/10/ 2021 (Ref : Stade de foot Sartène)
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 07/03/2024.
  - Type de sources : LED
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 195 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.43
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.72
  - Zone de sécurité (points bis) : Conformes

**Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.**

**La C.R.T.I.S au regard des documents fournis, et suite à sa visite du 07 mars 2024 propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 23/05/2028.**

**La C.R.T.I.S transmet les différents documents à la C.F.T.I.S**

#### Borgo – Stade COUNTRY 1 – NNI 2B0420201 du complexe sportif Accademia SCB

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Le projet a fait l'objet d'un avis préalable auprès de la CRTIS en date du 14/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de l'existence d'un éclairage avec une source de type Iodures Métalliques, de la demande de classement initiale de l'éclairage de cette installation, en date du 18/03/2024 en niveau E7 ainsi que des documents transmis :

- La demande d'avis préalable d'éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 14/10/2023.
- La demande INITIALE D'ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/03/2024.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 07/03/2024.
  - Type de sources : Iodures Métalliques
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 101 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.41

- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.66
- Zone de sécurité (points bis) : Conformes

**Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.**

**La C.R.T.I.S au regard des documents fournis, et suite à sa visite du 15 avril 2024 propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 23/05/2026.**

**La C.R.T.I.S transmet les différents documents à la C.F.T.I.S**

### **Bonifacio – STADE MUNICIPAL Antoine TASSISTRO – NNI 200410101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 30/03/2012.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la mise en place d'un éclairage avec une source de type LED, de la demande de classement initiale de l'éclairage de cette installation, en date du 06/03/2024 en niveau E5 ainsi que des documents transmis :

- La demande INITIALE D'ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/03/2024.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 20/03/2024.
- Une étude photométrique, en date du 02/02/ 2024 (Ref : Stade de football Bonifacio)
  - Type de sources : LED
  - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
  - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts symétrique
  - Hauteur minimum de feu : 23 m
  - Nombre total de projecteurs : 24 projecteurs LED (6 par mât)
  - Inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 20°
  - Inclinaison des projecteurs : 26.5° à 45.5°
  - Température de couleur (k) : 5300
  - Indice de rendu des couleurs (Irc) : inconnu
  - Eblouissement (Glare rating) : GR Max = inconnu
  - Eclairage horizontal Moyen calculé : 240 Lux
  - U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.52
  - U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0.67
  - Zone de sécurité (points bis) : Conformes

**Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.**

**La C.R.T.I.S au regard des documents fournis, et suite à sa visite du 20 mars 2024 propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 23/05/2028.**

**La C.R.T.I.S transmet les différents documents à la C.F.T.I.S**

### **1.3. Confirmations de classements**

**Le Président de la C.R.T.I.S  
Jean – Luc AIROLA**